

## **Incinérateur de Vaux-le-Pénil : respectons les victimes !**

Entre 1974 et 2002, des responsables politiques et administratifs ont laissé l'usine d'incinération d'ordures ménagères, située à Vaux-le-Pénil, rejeter des fumées toxiques sur les populations, malgré toutes les mises en garde et en violation des réglementations environnementales.

Pendant plus de 15 ans, les victimes de cette catastrophe environnementale et sanitaire ont exigé de voir leur souffrance reconnue et les responsables condamnés.

A sa création, en 2002, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, avait absorbé l'exploitant de l'usine. Le 6 mars dernier, elle a été condamnée, notamment pour mise en danger de la vie d'autrui, à indemniser 164 plaignants.

Sans concertation ou presque, le Président avec quelques Maires de la CAMVS a décidé de faire appel de ce jugement. C'est son droit le plus strict. Ce n'en est pas moins une faute, une mesure dilatoire qui revient à nier le calvaire des victimes.

Cette décision est contestée par de nombreux citoyens et élus. Notre groupe a immédiatement demandé que le retrait de cet appel soit envisagé. L'Agglomération doit assumer ses responsabilités en acceptant cette condamnation et en indemnisant les victimes. Et, comme il n'est pas question ici de mettre en cause les élus de l'actuelle majorité, dont aucun n'était en place à l'époque, nous proposons qu'elle demande à la justice de déterminer les responsabilités individuelles dans cette affaire.

**Nicolas Alix, Nathalie Dauvergne-Jovin, Jean-Pierre Guérin, François Kalfon, Lionel Walker**